



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Adresse postale :  
Parlez-vous français ? Inc.  
P.O. Box 226  
Madison, NJ 07940

Adresses géographiques des cours :

Temple B'nai Or  
60 Overlook Road  
**Morristown, NJ 07960**

St John's Episcopal Church  
55 Montclair Avenue  
**Montclair, NJ 07042**

## **CHAPITRE I – Admission, droits d’inscription et paiement**

### **1.1 Admissions**

PVF est une association à but non lucratif dont le but est d'enseigner le français aux enfants de familles francophones établies dans le New Jersey. PVF est affilié à l'association internationale FLAM (Français LAngue Maternelle) qui a pour objectif de permettre à des enfants français établis à l'étranger de conserver la pratique de leur langue maternelle et le lien avec la culture française dans un contexte extrascolaire d'associations.

PVF est ouvert à tout enfant francophone ou francophile sans distinction de couleur, race, croyance, origine nationale ou ethnique.

Les programmes enseignés suivent, dans la mesure du possible, ceux de l'Education Nationale française tout en répondant aux besoins spécifiques d'enfants scolarisés dans le système américain.

### **1.2 Inscriptions**

Les inscriptions pour l'année scolaire suivante commencent en mars.

Les candidatures sont examinées individuellement. Tout candidat passe préalablement un entretien de façon à évaluer son niveau de langue avec l'enseignant de la classe concernée. A l'issue de cette évaluation et dans la mesure des places disponibles, l'enfant est inscrit dans la section qui convient le mieux à son niveau de français et à son âge. Dans ce cas, le formulaire d'inscription doit être remis dans les 7 jours.

Nous demandons une somme de \$125 de frais de dossier non remboursable à l'inscription des nouvelles familles. Un acompte provisionnel de \$250 par enfant est demandé à l'inscription. Cette somme n'est pas remboursable et est déduite du paiement de décembre.

Les droits d'inscription à PVF assurent une place à votre enfant dès la rentrée et s'entendent pour une année scolaire complète, de septembre à juin (sauf pour les inscriptions en cours d'année où les droits d'inscriptions sont dans ce cas calculés au prorata). Il n'est absolument pas possible d'inscrire un enfant à la carte (au mois, au trimestre).

En cas de trop faible participation dans une classe (moins de 4 enfants), PVF se réserve le droit :

- de proposer aux familles de se joindre au cours correspondant dans notre autre site.
- d'augmenter les frais de scolarité en proportion du nombre d'élèves. Dans ce cas, les frais de scolarité seront payables en une fois à l'inscription et non-remboursables.
- d'annuler la classe. Dans ce cas l'acompte de \$250 sera remboursé.

### **1.3 Frais de scolarité**

Les frais de scolarité sont réglables en trois fois : un acompte à l'inscription, puis mi-août et mi-décembre. Une facture est envoyée par courriel.

Les élèves dont les droits de scolarité n'ont pas été acquittés dans les délais impartis ne sont pas autorisés à suivre les cours tant que leur situation n'est pas régularisée. Une majoration de \$25 est appliquée à tout paiement en retard de plus de 10 jours, \$50 pour un délai de paiement de plus de 20 jours. Tout chèque retourné par la banque entraîne une pénalité de \$35.

Les familles ayant deux enfants ou plus inscrits ont droit à une réduction de 7% sur la scolarité du deuxième enfant et de 10% sur celle des enfants suivants. Nous offrons également un tarif préférentiel pour les inscriptions AVANT le 20 avril. Veuillez noter que les réductions ne sont accordées que si les parents ne reçoivent aucune aide financière extérieure (d'un gouvernement, employeur ou de tout autre organisme) pour la scolarité de leurs enfants. Nos tarifs augmentent également à partir du 1er juillet.

Les absences ne sont pas remboursées. En cas de départ définitif d'élève en cours d'année :

- Les frais de dossier et l'acompte provisionnel ne sont pas remboursés.
- Si le retrait a lieu après le 5ème cours, les frais de scolarité pour le semestre commencé (septembre/décembre ou janvier/juin) ne seront pas remboursés. En deçà de 5 cours, les frais de scolarité seront remboursés au prorata des cours pris.

En cas d'interruption de la scolarité, merci d'avertir par écrit l'administration de PVF au minimum 15 jours avant la date de départ de l'élève.

### **1.4 Dispositions spéciales**

Si, au cours des cinq dernières années, votre enfant a été évalué par les services psychologiques scolaires de son école ou par un organisme indépendant et/ou si un plan d'apprentissage individuel lui a été attribué, veuillez-nous en avertir et joindre une copie de ces documents à votre inscription. Toute disposition spéciale devra être discutée et coordonnée avec PVF au moment de l'inscription. PVF peut vous proposer trois arrangements : espace de travail séparé pour les évaluations, 50% de temps en plus pour les compléter et une place proche de l'enseignant dans la classe. Si ces mesures sont insuffisantes et qu'il faut recourir à l'utilisation d'un ordinateur, d'un enregistreur ou engager un assistant enseignant, PVF vous facturera les frais associés à ces accommodements.

## **CHAPITRE II - Fréquentation et obligations scolaires**

### **2.1 Calendrier et horaires des cours**

Se reporter à notre site Internet pour consulter le calendrier et les horaires de chaque classe :

[www.parlez-vous-francais.com/](http://www.parlez-vous-francais.com/)

Merci d'accompagner votre enfant à la porte de sa classe et de le récupérer à la sortie, ne laissez pas votre enfant seul à l'école ou sur le parking.

En cas d'intempéries (neige abondante, tempêtes, routes inondées, etc.), PVF n'assure pas les cours. Les parents sont avertis par téléphone et/ou par e-mail. Au-delà de deux cours annulés, des cours de rattrapage sont organisés pendant les vacances ou en fin d'année. Si les locaux sont fermés en cas d'intempéries, PVF essaiera de récupérer les cours dès que possible et organisera les cours en ligne (Google Meet) pour les classes de CE1 (2<sup>nd</sup> grade) et au-delà. Si les élèves/parents décident de ne pas participer au cours en virtuel, ils seront considérés comme absents. Comme pour toute autre absence, le cours manqué et les devoirs leurs seront envoyés sur le Google Classroom.

## 2.2 Fréquentations des locaux

PVF loue certaines salles de classe, les autres ne sont pas à notre disposition. Les enfants accompagnant leurs frères et/ou sœurs en classe mais ne suivant pas de cours ne sont pas admis à rester jouer dans le bâtiment.

## 2.3 Retards

La ponctualité est une marque de respect. Les retards perturbent le bon déroulement des cours. Les portes des classes ferment au plus tard 10 minutes après l'heure du début des cours.

Tout retard pour récupérer un élève doit être signalé dans les plus brefs délais. Au-delà de 15 minutes de retard et si aucune personne autorisée ne s'est présentée et/ou n'a pu être contactée par téléphone, l'enfant sera accompagné au domicile personnel de l'administrateur du site. Tout retard non excusé de plus de 15 minutes sera facturé d'une amende forfaitaire de \$25 plus \$20 par tranche de 10 minutes.

## 2.4 Absences

Les parents sont tenus d'informer PVF en cas d'absence de courte ou de longue durée dès qu'ils en auront pris connaissance. Les absences ne sont pas remboursées. En cas de maladie, merci de prévenir par courriel l'enseignant et l'administrateur du site (en copie) avant midi le jour du cours.

En cas d'absence prolongée, des devoirs de rattrapage seront proposés.

# CHAPITRE III – Vie scolaire

## 3.1 Devoirs

Les devoirs à faire à la maison sont indispensables pour fixer et approfondir les acquis des cours qui n'ont lieu qu'une fois par semaine. Ils sont transmis via Google Classroom et sont disponibles dès la fin de chaque cours. Ces devoirs constituent aussi un pont entre PVF et la famille. Pour ces raisons, le rôle des parents est inestimable : nous comptons sur vous pour superviser la réalisation de ces devoirs - de façon régulière et continue - et pour les vérifier après les cours. La maîtresse n'aura pas toujours l'occasion de les vérifier un à un et optera souvent pour une correction au tableau par les élèves eux-mêmes afin de pouvoir consacrer plus de temps à la progression des cours.

Les devoirs étant conséquents, nous conseillons vivement aux parents de les faire faire en plusieurs jours.

## 3.2 Outils pédagogiques et Bibliothèque

Les manuels d'apprentissage ainsi que les livres de lecture suivie sont prêtés aux élèves et restent la propriété de PVF.

La bibliothèque dispose maintenant de plus de 3000 titres pour tous les âges : livres, magazines et bandes dessinées en français destinés aux élèves de PVF. Pendant le cours, chaque élève empruntera un livre chaque semaine.

Tout emprunt doit être enregistré dans le fichier. Les livres empruntés doivent être rendus avant que l'élève puisse retirer de nouveaux livres de la bibliothèque.

Tout manuel ou livre égaré ou abimé au-delà d'un usage normal sera facturé \$25 aux parents.

### **3.4 Passage en classe supérieure**

Les élèves sont régulièrement évalués au cours de l'année. Ces évaluations sont envoyées aux parents afin qu'ils en prennent connaissance et puissent en discuter avec l'enseignant lors des réunions parents-enseignants. A la fin de l'année, l'enseignant recommandera le niveau de placement pour l'année suivante. Il pourra demander qu'un niveau soit répété.

### **3.5 Respect**

Adultes et enfants se doivent un respect mutuel. Tout propos ou geste injurieux ou diffamatoire de la part des adultes ou des enfants est interdit. Parents et enfants s'engagent à ne pas proférer de commentaires diffamatoires ou faux sur PVF, ses dirigeants, ses administrateurs, ses employés ou ses bénévoles. Par ailleurs, un respect des locaux et du matériel est exigé. Les parents sont financièrement responsables des dégradations matérielles volontaires ou involontaires occasionnées par leur enfant dans les locaux de PVF.

### **3.6 Discipline**

Pour réduire les comportements indésirables, PVF prône un climat de classe positif, l'éloge des comportements appropriés et le développement de la discipline personnelle.

Dans les classes maternelles, CP (1<sup>st</sup> grade) et CE1 (2<sup>nd</sup> grade), de façon exceptionnelle, lorsque le comportement d'un élève risque d'être dangereux pour lui-même ou pour les autres, il est permis aux enseignantes de l'isoler de ses camarades sur une « chaise qui calme », momentanément et sous surveillance.

Dans les classes primaires, à partir de CE2 (3<sup>rd</sup> grade), et secondaires, chaque élève signe un contrat de discipline détaillant les règles et obligations à respecter afin de permettre le bon déroulement des cours.

Ce contrat est cosigné par ses parents qui s'engagent à venir récupérer leur enfant en cas de manquements graves et répétés aux règles mentionnées.

### **3.7 Exclusion**

Lorsque le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de la classe, une exclusion temporaire ou définitive peut être décidée après réunion de l'équipe éducative. PVF se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement tout élève dont le comportement en classe nuit aux autres élèves et au bon fonctionnement des cours. Dans le cas d'une exclusion définitive, les frais de scolarité ne seront pas remboursés.

## **CHAPITRE IV - Tenue vestimentaire, santé et sécurité**

### **4.1 Tenue vestimentaire**

Les enfants doivent venir à PVF dans une tenue propre, confortable et décente, avec notamment :

- des chaussures fermées tenant aux pieds, pas de tongs
- des vêtements adaptés à toutes les activités scolaires.

## 4.2 Santé

Les élèves doivent avoir leurs vaccinations à jour.

Les enfants malades ne sont pas admis à PVF. Le personnel de PVF ne peut administrer de médicaments. Les familles doivent signaler sans retard toute maladie contagieuse. Si un enfant tombe malade en classe, un des parents ou toute personne autorisée est tenue de venir le chercher dans les plus brefs délais. En cas d'accident à PVF, l'administration tentera de contacter les parents avant qu'une quelconque décision médicale ne soit prise. En cas d'urgence, PVF contactera les services d'urgences. Les parents doivent compléter et signer le formulaire de décharge médicale situé à la fin du formulaire d'inscription. PVF ne peut pas accueillir en classe un enfant présentant des lentes ou des poux. L'élève est réadmis après traitement et disparition des poux et/ou lentes.

## 4.3 Sécurité

Par mesure de sécurité, certaines sucreries (sucettes, chewing-gum, bonbons durs, etc.) et objets dangereux (stylo pointu, couteau) sont interdits à PVF. Les bijoux sont fortement déconseillés, PVF déclinant toute responsabilité en cas de perte d'un objet de valeur. Les jeux violents, les lancers d'objets ou de boules de neige sont interdits.

Il est important de ne pas laisser vos enfants sans surveillance sur le parking ou l'aire de jeux avant ou après les cours.

## 4.4 Parking

Veuillez ne pas garer vos voitures aux emplacements réservés au personnel des locaux loués, et respecter les règles de stationnement et de circulation des sites. L'entrée du bâtiment doit être libre et dégagée à tout moment afin de permettre l'accès en cas d'urgence au personnel de secours.

# CHAPITRE V – Événements

## 5.1 Fêtes

PVF organise plusieurs fêtes par an. La première célèbre la fin de l'année, la seconde la semaine de la Francophonie, la dernière est notre kermesse de fin d'année scolaire. Nous nous retrouvons également chaque mois de septembre pour un pique nique afin de faire connaissance avec les nouvelles familles.

## 5.2 Foire aux livres

PVF organise chaque année une foire aux livres de langue française lors de notre kermesse. Nous proposons aussi des films, jeux et jouets d'occasion, et bandes dessinées. Vos dons sont les bienvenus.

## 5.3 Ateliers divers

En cas d'intérêt, PVF essaie de proposer différents ateliers: théâtre, musique, etc.. Nous voudrions élargir et diversifier nos ateliers– merci de nous dire si vous pourriez participer comme animateur ou s'il y a des activités que vous souhaiteriez que nous ajoutions. Nous avons tellement de talents dans la communauté francophone du NJ - pourquoi ne pas partager vos passions et votre savoir-faire ?

## **CHAPITRE VI – Communication entre les familles et les enseignants**

### **6.1 Durant l'année scolaire**

Une bonne communication entre parents, enseignants et l'administration de PVF est essentielle. En cas de question ou de problème, PVF invite les parents à en parler immédiatement à la personne concernée. En revanche, les parents doivent veiller à ne pas perturber le début des cours: s'ils souhaitent discuter avec un enseignant, ils doivent le contacter et prendre rendez-vous au préalable. Les enseignants sont joignables par courriel, téléphone ou après les cours.

### **6.2 E-mails**

PVF communique essentiellement par courriel. Merci de répondre promptement à nos messages et de nous signaler tout changement de situation familiale (adresse, courriel, numéros de téléphone, etc.).

Votre enseignant vous contactera par courriel au début de chaque année scolaire. Nous vous encourageons à communiquer directement avec lui/elle via son courriel PVF. Les élèves des classes supérieures qui ont leur propre courriel peuvent être ajoutés à la liste d'envoi hebdomadaire de leur professeur (envoi des devoirs, travail supplémentaire, annonce de la classe etc...) s'ils le souhaitent.

### **6.4 Rencontres parents -professeurs**

Elles ont lieu deux fois par an. Bien qu'il soit préférable que parents et enseignants se rencontrent, une conversation téléphonique peut être organisée en cas d'empêchement. Un bilan écrit détaillant les progrès de l'enfant sera remis aux parents.

## **CHAPITRE VII – Dispositions finales**

Nous nous engageons à apporter à votre enfant instruction, réconfort, amour et humour, dans le meilleur environnement possible pour répondre à ses besoins émotionnels, physiques et intellectuels. L'administration de PVF est à votre disposition, n'hésitez pas à nous contacter pour prendre rendez-vous.

PVF est une association à but non lucratif. PVF n'existe que grâce au travail de ses administratrices et de parents bénévoles ; nous avons besoin de vous ! L'apprentissage du français pour nos enfants nous tient tous à cœur, alors impliquez-vous et partagez votre temps et vos talents avec PVF. Nous recherchons de l'aide dans tous les domaines notamment : conseiller juridique, mise à jour du site internet, bibliothèque, effort marketing, création d'ateliers... N'hésitez pas à nous communiquer vos intérêts !